

# Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Rapport

#### Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT DE RIVIERE-BLEUE		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	43
Établissement	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	Adresse	45, RUE DU FOYER SUD
Région	Bas-Saint-Laurent	Ville	Rivière-Bleue
Informations sur la visite			

Date de la visite	28 juin 2023
Nbre de résidents le jour de la visite	43

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

#### Accueil du résident et des personnes proches aidantes



S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des actions structurées sont		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

# Droits des résidents et personnes proches aidantes





Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'installation informe le résident et ses proches de l'existence du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.	<ul> <li>L'installation n'informe pas le résident et ses proches de l'existence du comité de résidents.</li> <li>Le comité de résidents n'a pas réalisé d'activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.</li> </ul>	1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie.</li> <li>Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.</li> </ul>		

#### Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches:

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou de	Des activités d'information	2. S'assurer de développer les connaissances des
sensibilisation sont offertes au	ou de sensibilisation afin de	différents acteurs impliqués dans le milieu de vie afin
personnel en lien avec les troubles	favoriser la bientraitance et	d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.
neurocognitifs majeurs ainsi que	contrer la maltraitance ne	
les soins palliatifs et de fin de vie.	sont pas offertes sur une	
	base régulière aux résidents	
<ul> <li>Le personnel connait l'obligation</li> </ul>	et leurs proches ainsi qu'aux	
de signaler lors d'une situation de	différents acteurs du milieu.	
maltraitance.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le personnel répond		
promptement aux besoins et		
demandes du résident.		
<ul> <li>Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu'il intervient auprès du résident.</li> </ul>		
Le personnel respecte l'intimité du résident.		

# **Pratiques cliniques**



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le formulaire Histoire de vie est		
complété pour les résidents et mis à la disposition des différents		
acteurs du milieu de vie.		
• La pratique du PAB		
accompagnateur est actualisée.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Une rencontre	3. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire
	interdisciplinaire est réalisée	permettant de cibler les besoins prioritaires et les
	pour les résidents, mais elle	objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans
	ne respecte pas le délai prévu à la procédure de	le respect du délai prévu à la procédure.
	l'établissement.	
	r ctabilissement.	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des actions sont mises en place		
pour accompagner les résidents et		
soutenir les proches lors de l'étape		
des soins palliatifs et de fin de vie.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Les résidents reçoivent les soins		
d'assistance et les services adaptés		
à leurs besoins spécifiques.		
L'utilisation des mesures de		
remplacement est privilégiée afin		
que les contentions physiques		
soient utilisées seulement en		
dernier recours.		
• Le matériel pour l'application des		
pratiques de base en prévention et		
contrôle des infections est		
accessible et disponible.		
		page 3 o

### Activité repas





Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger.

Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Liement(3) comornie(3)	L'ambiance, lors du repas,	4. S'assurer que l'activité repas se déroule de manière à
	• •	·
	ne favorise pas le plaisir de	favoriser le plaisir de manger et que les résidents ne
	manger notamment en	soient pas en attente plus de vingt minutes avant le
	offrant peu d'interactions	début du repas.
	entre le personnel et les	
	résidents.	
	• La majorité des résidents	
	-	
	est placée à leur table en	
	attendant leur repas, plus de	
	vingt minutes avant le début	
	de l'activité.	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Un menu alternatif est disponible	Le personnel ne nomme	5. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur
et proposé au résident qui ne	pas le menu servi aux	sont servis.
s'alimente pas ou qui le demande.	résidents.	
The state of the s		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Le rythme des résidents	6. S'assurer que les résidents bénéficient d'une réponse
	n'est pas respecté.	leurs besoins notamment par une collaboration
	ii est pas respecte.	soutenue, entre les membres du personnel, pendant
	• Le personnel n'encourage	l'heure des repas.
	pas suffisamment le résident	
	qui a besoin de stimulation	
	pour s'alimenter.	
	• Le personnel n'est pas	
	suffisamment attentif aux	
	besoins de l'ensemble des	
	besoins de l'ensemble des	

#### Milieu de vie





Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;



Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	<ul> <li>Le comité milieu de vie n'est pas suffisamment représentatif des différents acteurs impliqués auprès des résidents.</li> </ul>	7. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Les lieux sont aménagés afin de répondre aux besoins des résidents et des proches.</li> <li>Les lieux sont propres.</li> </ul>	Les lieux ne sont pas bien entretenus.	8. S'assurer de l'entretien des lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Le milieu de vie est animé et offre aux résidents la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature sociales ou occupationnelles.</li> <li>Le milieu de vie propose des activités variées, individuelles et de groupe, sont offertes sur une base quotidienne en respectant les capacités fonctionnelles du résident et animées par différents acteurs du milieu.</li> </ul>		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Différents partenaires de la communauté sont impliqués sur une base régulière dans le milieu de vie.	Peu de bénévoles sont engagés envers les résidents.	9. S'assurer de la présence de bénévoles auprès des résidents.

#### Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.